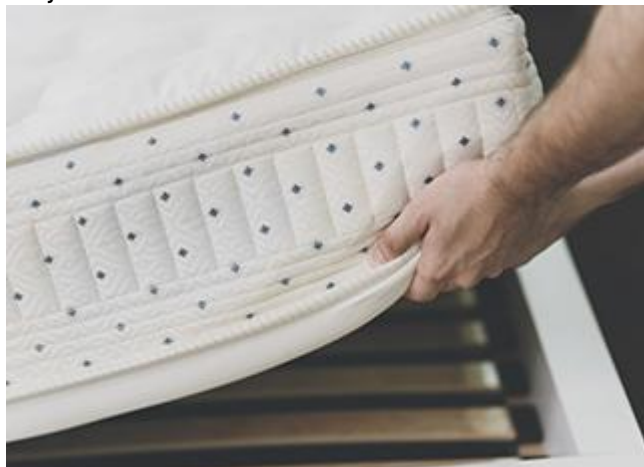


[Les vieux matelas vont enfin être recyclés](#) ^[1]

26 janvier 2021



Les vieux matelas enfin recyclés

Fini de brûler les vieux matelas dans les incinérateurs. Ils ont désormais leur propre filière de recyclage. Qu'est-ce que ça change pour le consommateur ?

Quand on change de matelas pour son lit, l'ancien va désormais pouvoir être recyclé. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les matelas ont enfin leur propre filière de recyclage, chapeautée par [Valumat](#) ^[2].

Il était temps car les vieux matelas n'avaient jusqu'à présent pas de filière de recyclage dédiée. Ils généraient **6500 tonnes de déchets par an en Wallonie**, qui étaient considérés comme des encombrants et finissaient donc incinérés. ^[1]

C'est une bonne nouvelle pour l'environnement et l'économie circulaire !

Par contre, **pour le consommateur ça ne change rien.**

Contrairement à d'autres produits, il n'y a **pas d'obligation de reprise**. Un commerçant n'est donc pas tenu de reprendre l'ancien matelas à l'achat d'un nouveau. Il peut bien sûr le faire, mais ce n'est pas obligatoire.

On continuera donc à se débarrasser de sa literie usée **au recyparc ou via la ressourcerie** (si sa commune propose ce service). Simplement, au parc à conteneurs, on dépose désormais son matelas dans une zone réservée plutôt que dans les encombrants. Le recyparc doit en effet veiller à les collecter séparément et à l'abri des intempéries.

La mise en place du recyclage des matelas sera très progressif. **L'objectif est de réorienter 30% des matelas collectés en 2021 vers cette nouvelle filière** et de recycler ou réutiliser 10% des quantités collectées. Pour respecter la législation européenne, ces taux devraient atteindre respectivement 80 et 75% en 2030. ^[2]

> Lire aussi : [Tri des déchets : où peut-on jeter quoi ?](#) [3]

[1] Source : [Wallonie.be](#) [4]

[2] La [directive déchets \(2008/98\)](#) [5] a été révisée en 2018 ([2018/851](#) [6]). Les taux de recyclage des déchets municipaux (nos déchets ménagers, ceux que nous produisons en tant que ménages) ont été revus à la hausse (minimum 55% en poids en 2025 par exemple) et les matelas ont été inclus dans la définition des déchets municipaux. Recycler des déchets qui ne l'étaient pas auparavant, comme les matelas, permet donc d'augmenter le recyclage des déchets municipaux. Le texte qui met en place ce recyclage des matelas en Wallonie est disponible [ici](#) [7]. Les autres régions ont également une législation en ce sens (à voir sur [le site de Valumat](#) [8]).

Mots-clés :

[mobilier](#) [9]

[recyclage](#) [10]

[déchet](#) [11]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/les-vieux-matelas-vont-enfin-etre-recycles>

[2] <http://www.valumat.be>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/content/tri-des-dechets-ou-peut-jeter-quoi>

[4] <https://www.wallonie.be/fr/actualites/creation-dune-filiere-de-recyclage-de-matelas>

[5] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008L0098&from=FR>

[6] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L0851&from=ES>

[7] <https://valumat.be/fr/doc/moniteur-belge-rep-matelas>

[8] <https://valumat.be/fr/je-produis-ou-j-importe-des-matelas/legislation#legislation>

[9] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/mobilier>

[10] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/recyclage>

[11] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/dechet>